MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026

Le sept octobre deux mil vingt-six à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de le RETAIL se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : Mesdames BERNARD Carine, CHARRIER Claudette, DAVIGNON Élodie, DESCAMPS Samantha, DUPUY Émilie, KÉROUÉDAN Stéphanie
Messieurs BEAUSSIER Pascal, DAVIGNON Damien, DESCHAMPS Samuel, LATASTE Pascal, POIRAULT Arnaud

***Excusé* /Pouvoir** :

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Ordre du jour :
Eclairage extérieur du parking du Logis
Tarifs 2027 des structures communales
Personnel communal
Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Pascal BEAUSSIER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :
Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **COMMISSION LOCALE CHARGEE DE L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**
Délibération n°049-07-10-2026
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 ;

VU le Code général des impôts, notamment le IV de l'article 1609 Nonies C ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 140-2026 en date du 17 septembre 2026, relative à la création et à la composition de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées ;

CONSIDERANT que le Code général des impôts prévoit la création entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

CONSIDERANT que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

CONSIDERANT que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

CONSIDERANT qu'aux termes de la délibération du Conseil communautaire du 17 septembre 2026, chaque commune membre de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Madame Carine BERNARD en qualité de représentant titulaire de la commune de le RETAIL au sein de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;
- de désigner Madame Samantha DESCAMPS en qualité de représentant suppléant de la commune de le RETAIL au sein de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **CONFIRME** la désignation comme représentant de la Commune de le Retail, au sein de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT):
- Madame Carine BERNARD en qualité de représentant titulaire
- Madame Samantha DESCAMPS en qualité de représentant suppléant

Voix : 11 « Pour »

▪ **TRANSPORT SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Délibération n°050-07-10-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que la commune souhaite favoriser l'accès des enfants domiciliés sur son territoire au service de transport scolaire mis en place,

Considérant que la commune souhaite participer financièrement aux frais de transport supportés par les familles,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de cette participation pour l'année scolaire 2026-2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **RECONDUIT** l'aide apportée aux familles dont les enfants empruntent le transport scolaire pour se rendre en primaire, école de la Charmille de Secondigny (regroupement pédagogique)
- **VERSEMENT** d'une participation financière de 20€/enfant (RIB à fournir par les familles, modalités administratives retenues par la commune)

Les bénéficiaires éligibles à cette participation sont les familles :

- Berguer : 2 enfants
- Duvil : 1 enfant
- Lorgeoux : 2 enfants
- Pires : 1 enfant
- Poirault : 1 enfant

Les crédits nécessaires au financement de cette participation sont inscrits au budget communal, article 618.

Voix : 11 « Pour »

▪ **ECLAIRAGE PARKING EXTERIEURE DU LOGIS DE LA FORET**

Lors de la réunion du 9 juillet 2026 avaient été présentés à l'assemblée les devis de Séolis. Monsieur Damien DAVIGNON avait été sollicité pour demander d'autre devis. Ce dernier prend la parole et présente la proposition de l'entreprise Drillaud de Saint Paul-en-Gâtine.

Après discussion, il est demandé que soient présentées deux variantes :

- une proposition avec le matériel
- matériel + main d'oeuvre

A revoir lors du prochain conseil

▪ **INTERVENTION ASSOCIATION AIR – REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE**

Délibération n°051-07-10-2026

Monsieur Jessy TEIXEIRA, adjoint technique, recruté le 1er juillet 2026, en arrêt de travail depuis le 15 juillet 2026 et ce, jusqu'au 30 octobre 2026, il est nécessaire de pallier à cette absence pour les travaux de voirie. L'Association AIR de Parthenay a été sollicitée pour des prestations d'interventions. Deux choix sont proposés, soit : personnel de l'association AIR ou agent recruté par les soins de la collectivité. Madame le Maire relate à l'assemblée avoir contacté et proposé à Monsieur Philippe JEAN de revenir

sur site pour effectuer cette mission 8h/semaine, voir 16hs/ semaine (au besoin) pour le mois d'octobre. Ce dernier a accepté.
La mission, auprès de l'association AIR, sera renouvelable jusqu'à ce que le poste soit de nouveau occupé et le temps de travail revu en fonction des tâches confiées.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** que le contrat soit confié à l'association AIR basée à Parthenay
- **ATTESTE** que l'intervenant soit recruté par les soins de la collectivité
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

La dépense sera imputée à l'article 6218 du budget communal.
Voix : 11 « Pour »

▪ **DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

Délibération n°052-07-10-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et suivants,
Vu la délibération n°011-12-03-2026 en date du 12 mars 2026, portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026,
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits afin de tenir compte de dépenses nouvelles : intervention de l'association AIR pour pallier à l'absence de l'adjoint technique
Considérant que ces ajustements nécessitent de modifier les crédits inscrits au budget 2026,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget primitif, exercice 2026, telle que présentée dans le tableau ci-joint

Chapitre	Article	Désignation	Montants crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants crédits ouverts après DM
62	6218	Autre personnel extérieur	12 400€	+ 7 000€	19 400€
64	6411	Personnel titulaire	68 000€	- 7 000€	61 000€

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution des mouvements budgétaires résultant de la présente décision modificative

Voix : 11 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Réunion des associations communales, vendredi 16 octobre : Madame le Maire fait lecture à

Prochaine réunion de conseil : mercredi 18 novembre 2026, 20h30 en mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à

Le Président **le Secrétaire**

BERNARD Carine BEAUSSIER Pascal

Les Membres

CHARRIER Claudette	DAVIGNON Damien	DAVIGNON Elodie
DESCAMPS Samantha	DESCHAMPS Samuel	DUPUY Emilie
KEROUEDAN Stéphanie	LATASTE Pascal	Arnaud POIRAULT